

# CHARTRE DE L'ASSOCIATION

## Promotion de la Bienveillance

L'Association MSA SERVICE TUTELLE 36 s'engage à respecter et s'améliorer sur les domaines suivants :

### ADOPTER UNE ATTITUDE PROFESSIONNELLE ET BIENVEILLANTE



- Attitude à adopter en toute circonstance et à chaque étape du parcours du majeur protégé
- Signaler les situations à haut risques de maltraitance en accompagnant les personnes concernées dans la recherche de solution

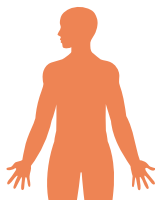
### ACCOMPAGNER LE MAJEUR PROTÉGÉ



### GARANTIR UNE PRISE EN CHARGE CONFORME AUX BONNES PRATIQUES ET AUX RECOMMANDATIONS

- En s'informant notamment des pistes d'amélioration proposées par la HAS et la DREETS

### DONNER UNE INFORMATION ACCESSIBLE, INDIVIDUELLE ET LOYALE



### RESPECTER L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE, LA DIGNITÉ ET L'INTIMITÉ

### GARANTIR AU MAJEUR PROTÉGÉ D'ÊTRE CO-AUTEUR DE SON PROJET

- En prenant en compte sa liberté de choix et de décision ainsi que son consentement libre et éclairé



### ÉVALUER ET PRENDRE EN COMPTE LA SATISFACTION DES MAJEURS PROTÉGÉS ET DE LEUR ENTOURAGE